



Régie EPIC T2C
90 Boulevard Danielle Mitterrand
63800 COURNON-D'Auvergne
Téléphone : 04-73-28-56-56

L'an deux mille vingt-cinq, le **mercredi 17 décembre** à partir de 17h00, les Administrateurs de la Régie EPIC T2C se sont réunis en Conseil d'Administration, en salle du Conseil, au siège social à COURNON-D'Auvergne, 90 Boulevard Danielle MITTERRAND, sous la présidence de Madame Blandine GALLIOT, Présidente.

Nombre de membres en exercice : 21 administrateurs
Nombre de membres présents : 10
Nombre de procurations : 4
Date de la convocation : 10 décembre 2025

Etaient Présents :

Mmes Christiane DEMOUSTIER ; Blandine GALLIOT ; MM. Claude AUBERT ; Richard BERT ; Eric EGLI ; Laurent GANET ; Jean-Marc MORVAN ; Thomas WEIBEL || MM. Cyril POTELLERET, Damien ROMERO.

Etaient excusés avec mandat :

M. Cyril CINEUX excusé, donne pouvoir à Mme Christiane DEMOUSTIER ; **M. François RAGE** excusé, donne pouvoir à Mme Blandine GALLIOT ; **Gilles VESCOVI**, excusé, donne pouvoir à M. Laurent GANET || **M. Yves JAMON**, excusé, donne pouvoir à M. Jean-Marc MORVAN.

Etaient excusés :

Mme Sondès EL HAFIDHI ; MM. Christophe BERTUCAT, Tahar BOUANANE, Stanislas RENIE, Patrick NEHEMIE.

Etaient absents :

MM. Jérôme AUSLENDER, Henri GISSELBRECHT.

DELIBERATION DCA 2025/041

Réunion du Conseil d'Administration du 17 décembre 2025

OBJET : SORTIE D'INVENTAIRE DE BIENS IMMOBILISES

La mise à la réforme d'un bien consiste à le sortir de l'actif pour sa valeur nette comptable (valeur historique déduction faite des amortissements éventuels) en cas de destruction, disparition, obsolescence ou de mise hors service d'une immobilisation.

Le bien à sortir de l'actif est le suivant :

- Compresseur MAUGUIERE MAV 191-10

Il est décidé la sortie du bien immobilisé à la date de la présente délibération (17/12/2025) :

Désignation du bien	N° d'inventaire	Année d'acquisition	Imputation comptable	Valeur brute en €	Cumul des amortissements	Valeur nette comptable au 31/12/N	Etat
Compresseur MAUGUIERE	14-1	2014	215410	6200,00€	6200,00€	0,00€	Hors d'usage

Il vous appartient d'en délibérer.

Le Conseil d'Administration :

Après en avoir délibéré,

décide, à l'unanimité :

- d'autoriser la sortie du bien immobilisé cité ci-dessus.

La Présidente de l'EPIC
Madame Blandine GALLIOT



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Transmission au représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire par la Présidente de T2C, compte tenu,

de la réception en Préfecture le :

et de la publication le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.